

## Francophonies d'Amérique



# Régionalismes et anglicismes : la dualité linguistique franco-manitobaine et ses implications en 1992

Liliane Rodriguez

Numéro 3, 1993

Le français, langue maternelle, en milieux minoritaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004440ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004440ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rodriguez, L. (1993). Régionalismes et anglicismes : la dualité linguistique franco-manitobaine et ses implications en 1992. *Francophonies d'Amérique*, (3), 39–47. <https://doi.org/10.7202/1004440ar>

# RÉGIONALISMES ET ANGLICISMES : LA DUALITÉ LINGUISTIQUE FRANCO-MANITOBAINE ET SES IMPLICATIONS EN 1992

Liliane Rodriguez  
Université de Winnipeg

Avant de décrire les composantes du français en usage au Manitoba, il convient de décider s'il peut être désigné du nom de *parler*. Parmi les définitions proposées par les dictionnaires, laquelle ou lesquelles s'appliqueraient le mieux au cas manitobain?

« Une langue ou un dialecte étudiés en un point précis sont [...] étudiés en tant que *parlers*<sup>1</sup>. » Le type d'étude qui prend pour objet une langue dans un contexte géographique nettement défini, justifie déjà, méthodologiquement si l'on peut dire, le nom de *parler*. Mais qu'en est-il des formes linguistiques désignées sous ce nom? La définition choisie par *Littre* ne semble que partiellement adéquate : « Patois ou accent particulier de province<sup>2</sup> ». La langue parlée au Manitoba n'est évidemment ni un patois ni un dialecte, car sa source et son fonds ne se distinguent pas de la langue française, contrairement au « parler picard » (exemple donné par *Littre*). Le reste de la définition, « accent particulier », est acceptable à condition de remplacer « *de province* » (désignant tout ce qui, en France, n'est pas Paris) par « *d'une province* » (canadienne, en l'occurrence). La description du *Larousse*, « Langue particulière à une région<sup>3</sup> », revalorise le mot patois en lui donnant le statut de langue, mais convient moins puisque nous ne sommes pas, au Manitoba, en présence d'une « langue » autre que le français. La définition du *Robert*, plus large, s'applique mieux : « Ensemble des moyens d'expression employés par un groupe à l'intérieur d'un domaine linguistique<sup>4</sup>. » Ce groupe est celui des locuteurs franco-manitobains, le domaine linguistique où ils se placent est celui de la langue française, et l'ensemble de leurs moyens d'expression comporte un fonds de langue commune et des éléments régionaux. Parmi ces derniers, nous verrons ci-après que se trouvent des *dialectalismes* directement importés de provinces françaises ou, le plus souvent, après une étape au Québec. La présence de ces *dialectalismes* rattache indirectement, par « translation », le type de français en usage au Manitoba aux patois ou dialectes français.

Puisque nous étudions une langue commune (le français) en un lieu précis (le Manitoba), puisque cette langue y présente des variations régionales et que, parmi ces variations, se détectent des *dialectalismes* (même transplantés), nous pouvons, pour ces trois raisons, adopter l'expression *parler franco-manitobain*.

### *Les composantes du parler franco-manitobain : le fonds commun*

Tout d'abord, ce parler se caractérise par un fonds commun très vaste, celui du français normatif, de la *koinè dialectalis*, langue commune à tous les locuteurs de la communauté francophone, quel que soit le pays (ou la région) qu'ils habitent.

Ce fonds commun s'est implanté au Manitoba dès l'arrivée des premiers explorateurs et des colons québécois et français, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La langue française a vu son territoire (physique) se dessiner peu à peu : avec l'établissement en 1738 de Fort Maurepas et de Fort Rouge par Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérendrye; avec, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exploitation de terres manitobaines par des *voyageurs* anciennement employés par la compagnie du Nord-Ouest et celle de la Baie d'Hudson; et avec l'installation de l'archevêché de Saint-Boniface sur un terrain donné à l'Église catholique par Lord Selkirk.

Les circonstances historiques donnent toutes à penser que le français qui se répandait alors au Manitoba était fortement normatif. D'une part, l'enseignement dispensé par les sœurs grises et les oblats (dès le milieu du XIX<sup>e</sup>), puis par les Jésuites, l'était pour l'essentiel, comme le prouvent les documents, correspondances, récits de voyages et publications contemporains de cet enseignement. D'autre part, à l'époque de la colonisation du Canada, le mouvement de normalisation national était déjà largement amorcé en France, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, comme en témoignent les écrivains de la Pléiade. Ce mouvement s'accroît aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sous l'action de grammairiens-lexicologues comme Vaugelas.

### *Les archaïsmes*

Ce fonds français normatif, transmis par le système éducatif, n'était cependant pas totalement dépourvu de dialectalismes de France, dont certains ont encore cours dans le parler franco-manitobain actuel. De plus, après la Conquête, il y eut, au Québec, un phénomène de « provincialisation de la langue française<sup>5</sup> ». Cette rupture avec le lieu-source de la langue française s'est prolongée jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La reprise des relations politiques et culturelles (donc linguistiques) s'est intensifiée depuis 1970 dans le cadre de la francophonie. Il est à noter que cette reprise, très marquée au Québec, est absente au Manitoba.

À l'issue de cette rupture, des éléments de langue, normatifs aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ont survécu au Manitoba. Nous les désignons sous le nom d'*archaïsmes*. Remarquons aussi que bon nombre des dialectalismes français encore en usage dans cette province se rangent aujourd'hui, en France, parmi les archaïsmes, c'est pourquoi nous pouvons ici les désigner ainsi.

Ces archaïsmes caractérisent le parler franco-manitobain par leur nombre important, leur nombre fixe (la liste en est fermée) et par leur récur-

rence. Dans une perspective différentielle (comparaison avec la norme actuelle en France), ils se regroupent en trois catégories<sup>6</sup> : archaïsmes intégraux (ceux qui ont disparu de la norme), archaïsmes partiels (ceux qui ont subi un changement sémantique) et archaïsmes potentiels (ceux qui se sont maintenus dans la norme, mais avec une fréquence plus faible).

Ces trois catégories d'archaïsmes s'observent dans toute la structure de la langue. En phonétique, par exemple, le « h aspiré », introduit en Gaule au V<sup>e</sup> siècle au moment des invasions germaniques, s'entend régulièrement à l'initiale, et aussi en position médiane (*dehors*, en *haut*). Parmi les archaïsmes lexicaux, *croche* a le sens de *tordu* ou de *malhonnête*, ainsi employé au Manitoba, comme du temps de Montaigne : « les doigts un peu croches » (*Essais*, II, 12). En France, ce mot devint rare au XVII<sup>e</sup> siècle et disparut au cours du XVIII<sup>e</sup>. Les archaïsmes morphologiques abondent aussi : *ouvrage* est au féminin, comme il l'était au XVII<sup>e</sup> (sauf dans l'entourage du roi); le suffixe, *-ment* se retrouve encore au Manitoba dans *vitement*; certains mots ont conservé leur préfixe d'antan (*épeuré* pour *apeuré*; *renfermer* pour *enfermer*). En syntaxe, les archaïsmes « aider à quelqu'un », « désirer de faire quelque chose » et « espérer de faire quelque chose » évoquent, respectivement, la langue classique de Marivaux, Madame du Deffand et Madame de Sévigné.

Parmi les archaïsmes dialectaux, *achalant*, *bavasser*, *besson*, *croche*, *peinturer*<sup>7</sup>, sont autant de mots d'origine poitevine (certains d'entre eux ont aussi été attestés en Normandie). D'autres offrent des variantes morphologiques : *grafigner* au Manitoba, *égrafigner* en gallo de Loire-Atlantique<sup>8</sup>.

### Les canadianismes

Contrairement aux archaïsmes et aux dialectalismes, les canadianismes sont un type de régionalismes qui n'ont pas leur origine en France. Ce sont parfois des mots amérindiens. Si *mocassin* et *wapiti*, par exemple, ont fait le voyage en sens inverse, vers l'Europe, d'autres mots comme *wabaso*, *ouache* ou *chichicois*<sup>9</sup> n'ont guère dépassé l'usage canadien, d'ailleurs restreint. Les mots amérindiens sont rares dans le parler franco-manitobain (ils sont plus nombreux dans le parler métis).

Les canadianismes les plus fréquents sont des mots français ou anglais. Ils décrivent le système politique, social, scolaire (etc.) canadien : *palais législatif*, *école d'immersion*, *Gendarmerie royale du Canada*, ... Ils désignent des réalités alimentaires (*muffin*, *brunch*), culturelles (*chalet*, *patio*, *soirée sociale*) ou météorologiques (*pied*, *pouce*, *verge*, *tasse*).

Les faits de langue que nous venons de citer ne sont pas exclusifs à une région (le Manitoba). Beaucoup d'entre eux sont aussi attestés au Québec, mais leur fréquence y diffère souvent. Ce sont toutefois des « régionalismes » puisqu'ils sont en usage dans une partie d'une communauté linguistique (la communauté de langue française), inconnus dans les autres régions de cette communauté, et qu'ils « tranchent » sur le fonds normatif.

Les archaïsmes, les dialectalismes et les canadianismes, tels que nous les avons définis, sont donc les trois types de « régionalismes » qui constituent le parler franco-manitobain. Qu'en est-il alors des anglicismes?

Un certain nombre d'anglicismes figurent parmi les canadianismes mentionnés ci-dessus, mais nous avons préféré les nommer « canadianismes », lorsqu'il n'existe pas de termes français de même sens. Les autres anglicismes, ceux qui n'ont aucune raison d'accéder au statut de « canadianismes », et qui sont pourtant les plus nombreux, ne sauraient être considérés comme l'une des composantes du parler franco-manitobain, car ils n'ont de statut défini ni en lexicographie ni en lexicologie. Quelques-uns d'entre eux sont fréquents, mais avec des variations sociolinguistiques importantes (comme « *ploguer* son auto en hiver »). La majorité naissent au hasard des circonstances énonciatives, compositions individuelles dont la liste est malheureusement ouverte (à l'infini!), et dont la fréquence varie considérablement. Ces anglicismes, loin d'être une composante du parler franco-manitobain, agissent en ennemis de *toutes* ses composantes.

### *Un parler en danger d'anglicisation : l'anglais, superstrat*

La menace d'anglicisation qui pèse sur le parler franco-manitobain est presque aussi ancienne que la présence de la langue française au Manitoba. Les principaux jalons de la francisation de la province que nous avons mentionnés ci-dessus, ont alterné avec ceux de l'anglicisation.

En effet, l'année 1864 vit l'arrivée de centaines de colons ontariens de langue anglaise. Depuis, des immigrants de tous horizons, d'ethnies et de langues ancestrales diverses, ont régulièrement augmenté le nombre des Manitobains anglophones, l'anglais devenant une « langue véhiculaire<sup>10</sup> », supralocale, mais surtout supraethnique.

Du fait de son rôle à l'aube de la colonisation de la province, la langue française jouit d'un statut officiel depuis l'Acte du Manitoba (1870, article 23), statut ensuite « oublié » (en 1890, l'anglais devient seule langue parlementaire et, en 1916, seule langue scolaire), puis restauré (1970, article 113).

Si le territoire juridique semble désormais nettement balisé, celui de la scolarité l'est moins. En effet, après son « expulsion » officielle des salles de classe (entre 1916 et les années soixante), la langue française est revenue en force par le biais des écoles d'immersion, ouvertes à une population scolaire en principe anglophone. En 1992, il existe trente écoles françaises (gérées par le Bureau de l'Éducation française) où 75 % de l'enseignement se fait en français et 25 %, en anglais. Par ailleurs, il existe aussi une centaine d'écoles d'immersion, où 50 % de l'enseignement se déroule en français (ou au moins 25 %).

Par son expansion, l'anglais joue le rôle d'un écrasant superstrat, et ce, malgré le phénomène scolaire de l'immersion. Les étapes de cette expansion ont laissé et laissent encore leurs marques dans la langue française

parlée au Manitoba. Il n'est pas de notre propos de faire ici le bilan sur les anglicismes qui l'émaillent, mais citons, à titre d'exemple, l'existence de nombreux anglicismes phonétiques (les noms anglais et les mots ayant des équivalents phonologiquement proches de l'anglais sont prononcés à l'anglaise), d'anglicismes morphologiques (*des* raisins pour *du* raisin; *du* spaghetti pour *des* spaghettis), d'anglicismes syntaxiques (du type « ma question a été répondue ») et sémantiques (des « os » de poisson, au lieu d'« arêtes »).

### *Exemple d'énoncé franco-manitobain*

L'analyse d'un court énoncé authentique montrera comment le parler franco-manitobain est livré à l'anglicisation et comment il y a résisté jusqu'à présent, mais peut-être de moins en moins intensément. Dans celui qui suit, sur un fonds normatif se détachent archaïsmes (AR) et anglicismes (ANG). Le sujet émetteur de ces paroles décrivait des images.

Ici, on trouve deux gamins en train de... *discuss* (ANG), *discuter un arbre* (ANG). Alors un des gamins saute par-dessus la clôture et va chercher une pomme *dessus l'arbre* (AR). Ensuite, on trouve l'autre gamin qui *lui* (AR) rencontre et prend une autre pomme (...)

Sur cette *page-ici* (AR), on trouve un homme qui est en train de *prendre un petit sommeil* (ANG) et les gamins qui jouent au baseball. Et la balle vient *frapper* (ANG) le bonhomme dans la *face* (AR)<sup>11</sup>.

À l'oral, ce locuteur présentait une alternance similaire d'anglicismes et d'archaïsmes. *Baseball* fut prononcé en anglais et tous les « o ouverts » (comme dans *pomme* et *homme*) furent légèrement antériorisés et complètement délabialisés, confondus ainsi avec la voyelle anglaise de *cup*. Du côté des archaïsmes, l'accent tonique était souvent placé sur l'avant-dernière syllabe (*'bonhomme*), la durée des voyelles, allongée (*sau:te*), etc.

On peut concevoir qu'une telle imbrication d'anglicismes dans un fonds français et un parler régional archaïsant soit difficile à corriger, voire à cerner. Les locuteurs eux-mêmes, sauf s'ils ont reçu une formation linguistique, sont peu aptes à le faire, à résoudre cette dualité. C'est pourquoi cette situation linguistique soulève de sérieuses implications pédagogiques. Cependant, le fait de ne pouvoir se corriger facilement n'exclut nullement, bien au contraire, un sentiment, une perception linguistique aiguë et d'autres implications, cette fois d'ordre sociolinguistique.

### *Implications sociolinguistiques*

Le double aperçu historique, donné précédemment pour retracer l'implantation parallèle du français et de l'anglais au Manitoba, permet d'imaginer les fluctuations de la perception linguistique des Franco-Manitobains.

La longue mise à l'écart de la constitutionnalité du français a contribué, au cours de plusieurs générations, à perpétuer une image négative de cette langue : infériorité économique et sociale, ou conservatisme religieux. Au contraire, pendant cette longue période, l'anglais brillait de connotations de supériorité économique, de prestige social et de modernisme (mode, techniques et autres). Ainsi, pendant plus de la moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la perception linguistique que les Franco-Manitobains ont eu du français s'est inscrite dans leur développement personnel, individuel (réaction envers les générations antérieures) et dans leur développement social (accession, par l'anglais, à un niveau de vie supérieur).

Le rétablissement du statut de la langue française et le phénomène du système scolaire de l'immersion ont récemment changé la situation, mais pas la perception linguistique. Celle-ci ne peut guère changer, et encore moins s'inverser, sous l'effet d'un double coup de dés. Certes, la politique du bilinguisme officiel (tant au provincial qu'au fédéral) renverse, ou tout au moins combat, l'idée que l'escalade sociale n'est liée qu'à l'anglais : la connaissance du français est devenue un atout. Mais cette réorientation, par les voies politique et économique, ne se fait pas sans conflit. Un changement externe relativement récent (dix à quinze ans) ne peut effacer ni l'évolution linguistique ni la perception linguistique et ethnolinguistique de plusieurs décennies. Un même locuteur peut présenter des contradictions, marques de ce conflit : d'un côté, on veut « garder son français » ; de l'autre, on ne veut pas « prendre de retard en anglais ». Nous avons analysé précédemment un exemple d'énoncé comportant des traces de l'attitude ambiguë de tels locuteurs : malgré la résistance de ses archaïsmes, le parler franco-manitobain est en butte constante aux anglicismes, à tous les niveaux du système linguistique.

Au tournant politique et scolaire pris par le statut de la langue française au cours des années soixante-dix ne correspond pas un tournant de la perception linguistique. Cette absence de changement dans la perception de la langue, voire le négativisme accru de la majorité des Franco-Manitobains et la baisse continue de la cote de popularité du français expliquent peut-être le « hiatus » révélé par les chiffres de deux recensements<sup>12</sup>.

En 1961, c'est 60 899 personnes qui s'étaient déclarées de langue maternelle française (ou langue parlée à la maison), contre seulement 23 840 en 1986 : le nombre de locuteurs parlant français à la maison a baissé de 60,8 %. Ces chiffres donnent la mesure de l'assimilation linguistique *de fait*. Mais une autre série de chiffres reflète l'évolution de la perception ethnolinguistique : en 1961, 83 936 personnes s'étaient déclarées d'origine ethnique française contre 55 725 en 1986. Comme nous pouvons difficilement imaginer que 28 211 personnes de souche française ont quitté la province, nous ne pouvons expliquer ce « hiatus » qu'ainsi : ces 28 211 personnes ne se perçoivent plus, ou ne veulent plus se percevoir, comme étant d'origine française (soit 33,6 % de moins qu'en 1961). Cette baisse de 60,8 % du français langue maternelle et ce recul de 33,6 % de la perception ethno-

linguistique nous ont conduits à affirmer que la « majorité » des Franco-Manitobains n'ont pas bénéficié, en tant que francophones, du redressement du statut politique du français au Manitoba.

En revanche, les chiffres se montrent plus optimistes en ce qui concerne l'usage du français chez les locuteurs d'origines ethnolinguistiques variées. En 1961, c'est 68 368 personnes qui parlaient les deux langues officielles, et 92 560 en 1986. Cette augmentation de 35,5 % (soit 24 192 locuteurs) atteste les progrès de la langue française en tant que *langue de scolarité*. Ces progrès, corroborés par les chiffres des recensements, sont à l'origine de la dernière partie de notre propos : les implications pédagogiques.

### *Implications pédagogiques*

Les chiffres ont prouvé que le redressement du statut de la langue a peu joué dans le rehaussement de la perception linguistique et ethnolinguistique des Franco-Manitobains. Par contre, si paradoxalement le français a mieux survécu au Manitoba, à l'époque de ses déboires constitutionnels, cela pourrait être en partie attribué à la qualité de l'enseignement dispensé alors. C'est pourquoi nous devons insister sur le fait que les éducateurs ont un rôle à jouer dans la cote de popularité d'une langue (quelle qu'elle soit) et dans la perception linguistique en général.

Leur influence renforce ou contrebalance celle qui vient du milieu familial ou social. Les enseignants transmettent, consciemment ou inconsciemment, leur propre perception linguistique à leurs élèves : autant donc, que ce soit consciemment. Il faut alors faire de la perception linguistique et ethnolinguistique un sujet de réflexion pédagogique et un élément actif de l'enseignement.

Pour appliquer ces principes à notre sujet, la dualité linguistique franco-manitobaine, disons que la perception linguistique et ethnolinguistique s'améliorerait si tous les enseignants avaient eux-mêmes une claire perception de cette dualité. Ils sauraient alors démêler ces deux tendances chez les jeunes locuteurs : la tendance à l'archaïsme et la tendance à l'anglicisme. Au nom de la norme, on ne doit pas confondre les deux. En aucun cas, les régionalismes ne devraient être rapprochés des anglicismes sous l'effet d'une même tentative normalisante ou dans le cadre d'une même leçon. Les anglicismes demandent à être corrigés systématiquement, tandis que les archaïsmes (et autres composantes du parler franco-manitobain) sont à remarquer, à comparer avec d'autres synonymes (dans le cas d'un cours sur les niveaux de langue, par exemple). En classe, il faudrait découvrir les régionalismes, mettre en valeur leur mode d'emploi.

Cette distinction entre les composantes d'un parler régional et les éléments d'un superstrat qui les minent implique une formation particulière des professeurs, si l'on souhaite que ces derniers prennent de telles précautions dans leur enseignement.

Cette formation inclurait *deux volets* : d'une part, un repérage efficace des anglicismes par un entraînement à la rédaction (séparée) en français et en anglais, par des cours de grammaire comparative (ou de stylistique comparée) et de syntaxe française (pour apprendre à déloger les épineux anglicismes syntaxiques); d'autre part, une analyse des régionalismes, grâce à une formation (au moins minimale) en histoire de la langue française, en littérature de la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle (oui, il y a des textes abordables!), en géographie linguistique, en dialectologie française et franco-canadienne. L'étude d'une langue amérindienne locale pourrait compléter ce programme. La correction des anglicismes est axée sur une approche plutôt synchronique (rédaction en langue moderne, étude de textes contemporains), alors que l'étude des régionalismes est fondée sur une approche diachronique et diatopique, sortant du cadre présent et du territoire manitobain pour retrouver les liens (qui existent) avec d'autres époques et d'autres lieux. Quelles faibles chances de succès aurait un aménagement linguistique qui ne s'accompagnerait pas de réformes dans la formation des enseignants! Nous sommes convaincue que les enseignants ont un rôle à jouer dans le redressement de la perception linguistique, dans la présence ou l'absence d'une fierté linguistique. Pour cela, le français enseigné au Canada ne doit pas être envisagé et présenté par les enseignants à leurs élèves comme étant dans un état de survie, même dans ses variations régionales. Il ne doit pas, non plus, être enseigné *contre* l'anglais, mais *en soi*, dans son histoire, sa norme, mais aussi avec ses régionalismes, et par des moyens pédagogiques qui mettent en relief ce qu'il a de particulier donc... d'irremplaçable.

Notre analyse de la dualité linguistique franco-manitobaine et de ses implications ouvre, plutôt qu'elle ne se ferme, sur une conclusion qui est en soi un vaste sujet de réflexion : paradoxalement, c'est en se tournant vers l'histoire de sa langue (et de son parler), en comprenant d'où elle vient, quels besoins l'ont fait évoluer, qu'on découvre qu'elle est un instrument de communication et d'expression moderne — et l'une des grandes langues du monde de demain, dans le cas du français.

Des enseignants autant que des locuteurs, des journalistes et des écrivains, dépend que « le français continue de s'appauvrir et de s'étioler ou qu'il devienne l'instrument de communication riche et souple qui seul peut avoir des chances de s'imposer dans la compétition entre les langues que nous prépare l'évolution de l'humanité<sup>13</sup> ».

NOTES

- 
1. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, 1973.
  2. *Littré*, 1959.
  3. *Petit Larousse illustré*, 1976.
  4. *Le Petit Robert 1*, 1985.
  5. J.-D. Gendron, « La Langue française au Canada face à ses grands voisins », actes du colloque *Les Grands Voisins*, Bruxelles, 1984, p. 135.
  6. Catégories analysées par L. Rodriguez dans *Mots d'hier et mots d'aujourd'hui*, Éditions des Plaines, 1984.
  7. R. Mineau et L. Racinoux, *Glossaire des vieux parlers poitevins*, Poitiers, Brissaud, 1982.
  8. P. Brasseur, *Dictionnaire patois du canton de Blain de L. Brizeul*, Université de Nantes, 1988.
  9. Pour la définition de ces mots, consulter G. Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, Larousse, 1989.
  10. *Le Langage*, Encyclopédie de la Pléiade, Gallimard, 1968, p. 577.
  11. Le mot « face », courant dans la norme française jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et encore attesté dans de nombreuses provinces de France, passe à tort pour un anglicisme au Canada à cause de sa ressemblance avec le mot anglais « face » : c'est confondre l'origine et l'usage régional d'un mot avec l'une (et une seule) des circonstances de sa survivance.
  12. Statistique Canada, recensements de 1961 et de 1986.
  13. A. Martinet, *Le Français sans fard*, P.U.F., Paris, 1974, p. 32.